

VILLE DE BOUCHERVILLE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance ordinaire du 10 décembre 2018.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-288

RÈGLEMENT ORDONNANT L'ACQUISITION DES LOTS 3 428 988, 3 771 167 ET 3 771 169 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET DÉCRÉTANT À CES FINS UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 3 818 000 \$

Ce règlement a reçu l'approbation du MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION le 22 février 2019.

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville aux heures ordinaires de bureau.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
ce 26^e jour de février 2019

Me Marie-Pier Lamarche OMA, greffière